Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

MARCHE PUBLIC - PROCÉDURE ADAPTÉE
fournitures courantes et services
Dossier simplifié de consultation des entreprises
VALANT ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.

Il est composé des points suivants :

Objet du marché
Règlement de la consultation
Identification du pouvoir adjudicateur
Identification de l'entreprise
Clauses administratives particulières
Annexe technique
Annexe financière
Attestations sur l'honneur
Signature de l'entreprise
Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue
Notification du marché

A _ OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :

Animation du site Natura 2000 « cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne » pendant 3 périodes de 12 mois (années de financement 2015 à 2017)

Liste des lots :

- *1 - Mise en œuvre des mesures décrites dans le document d'objectifs du site, notamment dans le domaine agricole*
- *2 - Mise en œuvre des mesures décrites dans le document d'objectifs du site, notamment pour le domaine non agricole*
- *3 - Mise en œuvre des actions de communication du document d'objectifs du site*

B _ RELEMENT DE LA CONSULTATION

NB pour les candidats : Les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles et informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

B1 – Documents à fournir par le candidat

- Le présent document signé avec son annexe financière complétée.
- Un mémoire technique présentant notamment **:**
  - *Nombre de personnes mobilisées pour la prestation. Qualification technique de l'équipe dédiée*
  - *Organisation de l'équipe dédiée à la prestation*
  - *Calendrier prévisionnel de l'opération, délais d'intervention*

- *Présentation de la méthodologie retenue, des mesures d'organisation et de la bonne appréhension des attentes du pouvoir adjudicateur.*
- *Moyens techniques mis en œuvre*

B2 – Réception des plis

Les pièces constitutives sont à transmettre dans une enveloppe unique.

Les plis, enregistrés par ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixée au : *30 mars 2015, 16h*

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure-limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées.

Les mentions « NE PAS OUVRIR » et « *Animation du site Natura 2000 cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne »* seront inscrites sur l'enveloppe.

L'enveloppe doit être remise à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires / Service Eau et Biodiversité
2, quai de Verdun – BP 775
82013 Montauban Cedex

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit par remise contre récépissé,
  du lundi au jeudi : 9h00 -12h et 14h et 17h
  vendredi et veilles de fêtes : 9h00 -12h et 14h et 16h
- ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité.

L'enveloppe peut être transmise par voie dématérialisée :

Les candidats peuvent déposer leur dossier par voie dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres sur : www.marches-publics.gouv.fr (réf. marché : DDT82 – SEB – BB – CCAQG).

B3 – Critères de jugement des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit

Critères d'attribution	Pondération
Le prix des prestations jugé au travers de l'annexe financière	40 %
La valeur technique des prestations : ▪ *cohérence des moyens humains* ▪ *cohérence technique (délais, méthodologie, etc)* Ce critère sera apprécié d'après le mémoire technique fourni	60 %

B4 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

B5 – Négociation

Le pouvoir adjudicateur procédera à une négociation avec les 2 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le mail/fax.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

À l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Cette date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

C _ Identification du pouvoir adjudicateur

- Direction/Service : *Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne (DDT 82) / Service Eau et Biodiversité / Bureau biodiversité*
- Nom, prénom, qualité du signataire du marché : *Stéphane Pelat, secrétaire général de la DDT 82*
- Adresse, téléphone, télécopieur, courriel : *2, quai de Verdun - BP 775 82013 Montauban Cedex*

  Téléphone Nelly Pons 0563222546

  Téléphone Gilles Leblanc 0563222548

  Télécopie service 0563222551

  Courriel : gilles.leblanc@tarn-et-garonne.gouv.fr
- Contact pour obtenir des informations techniques : *Nelly Pons (chef de bureau), Gilles Leblanc*
- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

  Direction départementale des finances publiques du Tarn, 18 avenue Charles de Gaulle, 81013 Albi Cedex 9

  05 63 49 58 00
- Imputation budgétaire : *BOP 113 domaine 707-31*
- Service et adresse pour l'envoi des factures : *DDT 82 / SEB, 2 quai de Verdun – BP 775 – 82013 Montauban Cedex*

D _ Identification de l'entreprise

- Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié

  À compléter par l'entreprise.
- Adresse, téléphone, télécopieur, courriel

  À compléter par l'entreprise.
- SIRET

  À compléter par l'entreprise.
- coordonnées bancaires

  À compléter par l'entreprise.

  + joindre RIB

Si groupement d'entreprises :

- Nature du groupement : conjoint

- Identification du mandataire (SIRET et ses coordonnées) À compléter par l'entreprise

- coordonnées bancaires des membres du groupement

  À compléter par l'entreprise. + joindre RIB

- Identification des autres membres du groupement avec leur SIRET et leurs coordonnées : À compléter par l'entreprise.

- Répartition des travaux avec indications des montants HT par entreprises :

Le candidat soumissionne pour : *(le candidat raye la mention inutile):*

- n° du ou des lot(s) : À compléter par l'entreprise.
- tous les lots

E _ CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

E1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. Les variantes sont autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises.

Conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Le présent marché est un marché avec une tranche conditionnelle (2015) et deux tranches optionnelle (2016 et 2017

- avec un minimum de *30000* € HT
- avec maximum de *90000* € HT

E2 – Durée

Le présent marché est conclu pour une durée de *3 périodes de 12 mois* à compter de la date du premier bon commande.

Le marché pourra être reconduit une fois pour une période de renouvellement d'un an, à l'initiative du représentant du pouvoir adjudicateur, qui notifiera sa décision au titulaire trois mois avant l'échéance. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

E3 –Lieu d'exécution

Site Natura 2000 « Cavités et coteaux associés en Quercy Gascogne », communes de Castelsagrat, Dunes, Gasques, Perville et Sistels du département de Tarn-et-Garonne.

E4 - Prix

Le marché comprend une tranche ferme (2015) et deux tranches conditionnelles (2016 et 2017)

- le prix résulte de la décomposition figurant en annexe financière pour un montant de :

Taux de la TVA : À compléter par l'entreprise.

- Montant total hors taxes :
  - Montant hors taxes arrêté en chiffres à : À compléter par l'entreprise.
  - Montant hors taxes arrêté en lettres à : À compléter par l'entreprise.
- Montant total TTC :
  - Montant TTC arrêté en chiffres à : À compléter par l'entreprise.
  - Montant TTC arrêté en lettres à : À compléter par l'entreprise.

E5 – Forme des prix et variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs pour la tranche ferme.

Si le marché est reconduit pour une année supplémentaire, les prix seront révisés à la date anniversaire du marché.

E6 – Avances (article 87 du code des marchés publics)

Une avance égale à 20 % du montant TTC du marché est versée au titulaire, sauf si celui-ci renonce expressément (Cf annexe financière « signature du marché par l'entreprise »).

L'avance est calculée selon les modalités de l'article 87 II du CMP. Elle n'est soumise à aucune constitution de garantie privée ou de sûreté financière.

Le paiement de cette avance intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification du marché.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées atteint 65 % du montant du marché. Il doit être terminé lorsque ce pourcentage atteint 80 %.

E7– Pénalités

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable. L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard, non-conformité ou mauvaise exécution. Il pourra être appliqué une pénalité journalière de 1/200^{ième} du montant TTC du marché.

E8 – Assurances

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d'assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, sans qu'aucun supplément de prix ne puisse être demandé, la souscription de garanties complémentaires s'il lui apparaissait que les risques couverts par la (les) police(s) sont insuffisant(s).

E9 – Résiliation

Les clauses mentionnées au chapitre 6 du CCAG FCS sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci. La résiliation peut être prononcée si les garanties complémentaires exigées au titre des capacités (paragraphe E) ou des assurances (paragraphe D8) ne sont pas honorées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans l'annexe technique, n'a pas donné lieu à satisfaction.

E10 – Règlement des litiges

En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, est saisi du litige juridictionnel.

E11 – Règlement des prestations

La demande de paiement, afférente à un acompte, correspond au montant des travaux réalisés dans le mois. Celle-ci est adressée au pouvoir adjudicateur à l'adresse figurant au paragraphe C.

Le titulaire peut adresser ses demandes de paiement sous forme dématérialisée sur la plate-forme de la personne publique « Chorus-factures » sous lien : https//chorus-factures.budget.gouv.fr

Lors de la première utilisation de la plate-forme, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La demande de paiement porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le détail de la facturation
- les références et date de notification du marché
- les références et la date du bon de commande éventuel
- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ;
- le prix total HT et le prix total TTC, le cas échéant en tenant compte des variations de prix et des pénalités applicables

E12 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours. Celui-ci court à compter de la remise de la demande de paiement par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

ANNEXE TECHNIQUE

- Cahier des charges pour l'animation liée au document d'objectifs d'un site Natura 2000 joint.
- Document d'objectifs du site

ANNEXE FINANCIERE

- Décomposition du prix jointe

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Au stade de sa candidature, le candidat s'engage sur l'honneur à présenter :

- les capacités nécessaires à l'exécution du marché public (professionnelles, techniques et financières, assurances …). Les capacités doivent être en lien et adaptées à l'objet du marché.
- ne pas faire l'objet de l'interdiction de soumissionner aux marchés publics (article 43 du CMP).

Les capacités pré-citées et attestées sur l'honneur ainsi que la vérification des obligations sociales et fiscales du candidat seront vérifiées par le pouvoir adjudicateur avant notification au seul lauréat.

SIGNATURE DU MARCHE PAR L'ENTREPRISE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu et date de signature	Signatures

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance :

☐ OUI ☐ NON

(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À : ……, le ……

Signature *(Représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché)*

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

- En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

  « Reçue à titre de notification copie du présent marché »

  A ……, le ……..

  Signature du titulaire,

- En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché)